



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès au Pass Culture

Question écrite n° 38946

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge Mme la ministre de la culture sur la généralisation du Pass culture et son accès à toutes et à tous. Alors que 14 départements participent jusqu'à présent à l'expérimentation du Pass culture, le Gouvernement a pris la décision de généraliser ce dispositif. C'est une excellente nouvelle. Permettre aux jeunes d'avoir un accès facilité à la culture est essentiel. La synthèse de l'expérimentation révèle qu'au 31 décembre 2020, les jeunes résidant dans des quartiers prioritaires (QPV) représentaient ainsi 8,5 % du total des inscrits. L'analyse de leurs pratiques permet de mettre en évidence plusieurs éléments intéressants à prendre en compte pour améliorer ce dispositif et notamment l'accès à l'information de l'existence du Pass culture. En effet, cette information semblerait leur parvenir en moyenne plus tardivement. Ainsi, il lui demande si des moyens supplémentaires seront mis en œuvre afin que l'ensemble des jeunes pouvant bénéficier de ce dispositif puissent s'en saisir le plus tôt possible.

Texte de la réponse

Expérimenté depuis février 2019 dans 5 puis 14 départements, le dispositif du pass Culture est généralisé à l'ensemble du territoire français depuis le 20 mai dernier. Les 825 000 jeunes de 18 ans éligibles bénéficieront durant 24 mois de 300 € pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). L'ambition du pass Culture est de permettre à chaque jeune de s'emparer de cette opportunité, quelle que soit la spécificité de sa situation. Il doit permettre de lever tous les freins qui pourraient décourager l'appropriation de ce dispositif, qu'ils soient géographiques, symboliques, liés à une situation sociale ou un état de santé particulier. Des efforts spécifiques sont déployés en ce sens, notamment en direction des jeunes issus de quartiers prioritaires, dont il a été constaté lors de la phase d'expérimentation qu'ils accédaient moins facilement, ou plus tardivement, aux informations concernant l'existence et les modalités d'usage du pass Culture. Des partenariats ont été établis avec les différents relais locaux et acteurs de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, réseaux éducatifs (lycées professionnels, centres d'apprentissage, écoles de la deuxième chance...). Parmi l'ensemble des acteurs concernés, il est important de souligner la forte mobilisation des Missions locales. Dès la généralisation, des actions complémentaires de médiation seront également développées pour favoriser l'appropriation du pass Culture par les jeunes les moins spontanément intéressés : deux services civiques seront spécialement recrutés à cet effet dans chaque région française. Enfin, l'articulation du pass Culture avec des initiatives locales déjà bien identifiées par les jeunes constituera un levier non négligeable d'attractivité. Par ailleurs, le pass Culture a pour ambition de proposer un catalogue d'offres culturelles le plus varié possible, pour encourager la diversification des pratiques culturelles des jeunes bénéficiaires, en privilégiant, grâce à la géolocalisation, la découverte des acteurs et offres de proximité. Ainsi, outil de la participation des jeunes à la vie culturelle, le pass Culture se positionne également comme outil de la relance, facilitant pour de nombreux lieux une reprise de contact, un élargissement et un renouvellement de leurs publics, notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38946

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4155

Réponse publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5191